

## Compte-rendu Conseils municipaux de juin et juillet 2013

### **- Emplacement réservé - Bruéjols**

L'ordre de Malte, propriétaire de la maison Guibert à l'entrée de Bruéjols, a souhaité vendre ce bien. A cet effet, pour permettre un accès sécurisé à la route départementale, il a été proposé d'agrandir le terrain attenant à la maison. Cet agrandissement nécessite de déclasser une surface d'environ 200 m<sup>2</sup> de la parcelle 44, initialement zonée en emplacement réservé (PLU). A noter que cette modification, validée techniquement par les services de l'Etat, n'est possible que parce qu'elle concerne un zonage réservé pour des aménagements publics. Le Conseil municipal a donné son accord pour modifier le PLU dans ce sens. A cette occasion, une régularisation sera également apportée sur le secteur de Régis suite à une erreur de cartographie. Le Conseil a également décidé de faire une proposition pour acheter l'ensemble des terrains relevant de l'emplacement réservé : parcelles 42, 43 et la partie restante de la partie 44 en vue d'aménagements autour de la place de la Paix.

### **- Répartition des sièges à la Communauté de communes Conques-Marcillac pour la prochaine mandature**

Le Conseil de la Communauté de communes a proposé la répartition suivante :

- commune de 0-400 habitants / 1 délégué.
- commune de 401-1000 habitants / 2 délégués.
- commune de 1001-2000 habitants / 3 délégués.
- commune au-delà de 2001 habitants / 4 délégués.

Cela donnerait au total 34 sièges. 3 délégués représenteraient la commune de Clairvaux (aucun changement pour notre commune). Le Conseil municipal a validé cette proposition.

### **- Ecole communale**

Une lettre a été transmise au DA-SEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale) pour demander un ½ poste supplémentaire ; ce qui permettrait de disposer pour la rentrée prochaine de 5 postes de professeurs des écoles, comme pour l'année scolaire 2012-2013.

### **- Cantine scolaire**

Le prix du repas à la cantine à la rentrée 2013 a été fixé à 3,13 €. Pour mémoire, le prix du repas à la cantine était de 3,10 € à la rentrée 2012. Cette augmentation suit l'indice de la consommation. Les tarifs de la garderie restent inchangés.

### **- Mobiliers urbains – terrain de jeu de Clairvaux**

Le Conseil municipal a acheté des mobiliers urbains (bancs,...) qui seront prochainement mis en place dans les différents villages. Le Conseil municipal a également décidé de changer la clôture du terrain de jeu de Clairvaux ainsi que les portillons pour des raisons d'accessibilité (travaux en cours).

### **- Restauration de la fontaine de Paries (Panat)**

A la demande de l'association des « Amis de Panat », l'Architecte des Bâtiments de France a élaboré un cahier des charges en vue d'engager des travaux de restauration de la fontaine de Paries. Le site étant propriété de la commune, le Conseil municipal a donné son accord pour que les travaux soient réalisés via une maîtrise d'ouvrage communale. Une participation financière sera demandée à l'association des « Amis de Panat ». Il est également envisagé la signature d'une convention avec l'association l'engageant à entretenir le site suite à la restauration.